

Projet d'ombrières agrivoltaïques de Saint-Victor

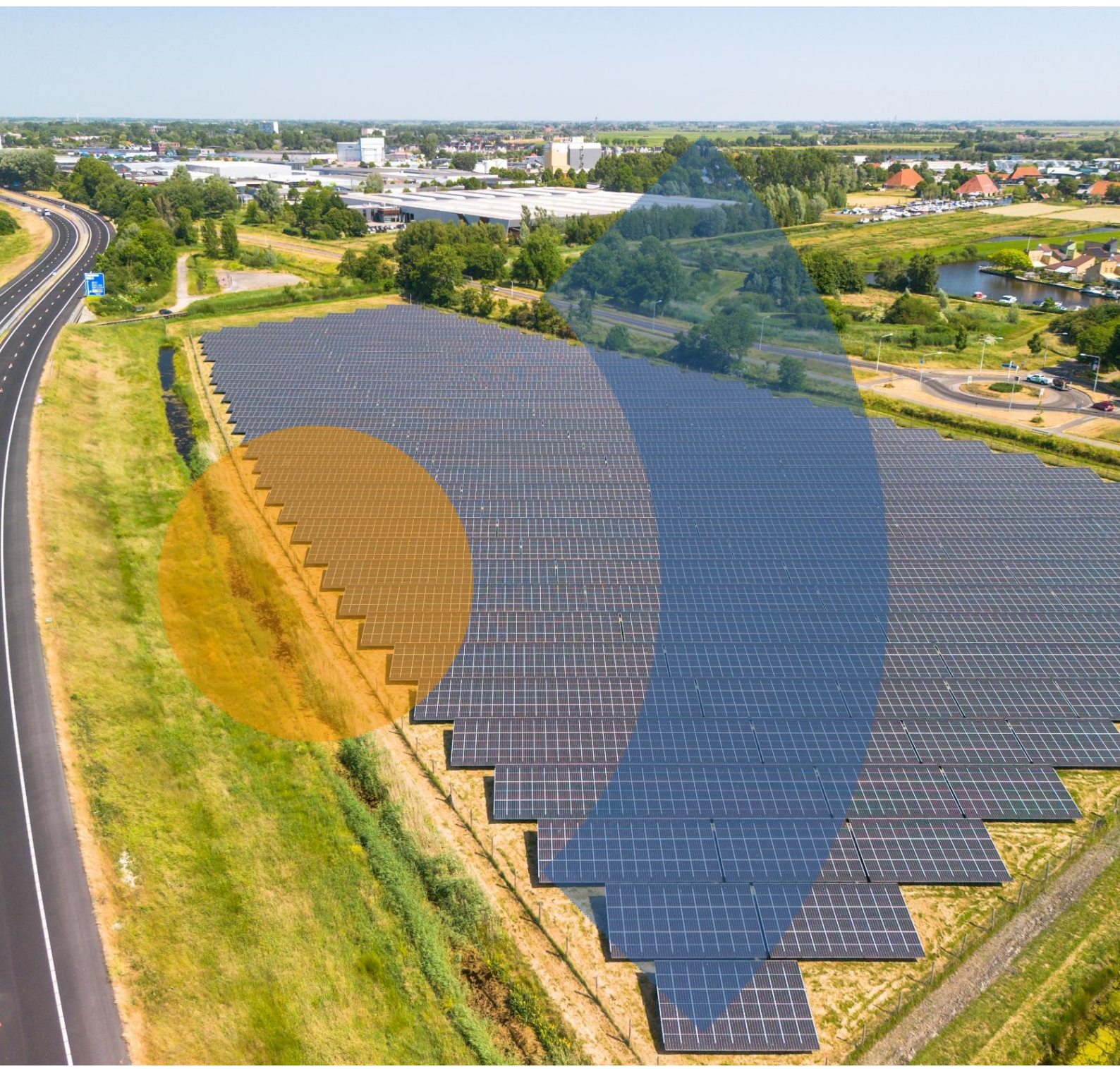




Table des illustrations	3
AVANT-PROPOS.....	4
1. Localisation du projet.....	5
2. Présentation de l'état du terrain	6
3. Analyse de l'environnement du projet.....	7
3.1 Zonages environnementaux	7
3.2 Etat initial de l'environnement	7
3.3 Analyse Paysagère et Patrimoniale	10
3.4 Analyse du raccordement	11
3.5 Analyse du gisement	13
4. Aménagement du terrain	13
4.1. Les modules photovoltaïques	13
4.2 Les tables d'assemblages et fixation au sol.....	13
4.3 Les locaux techniques	15
5. Traitement des limites de terrain	16
5.1 Clôture et portails d'accès.....	16
5.2 Pistes internes périphériques du site.....	16
5.3 Equipement de défense incendie	17
5.4 Base vie	17
6. Description de la phase chantier	17
7. Exploitation des ombrières.....	18
8. Démantèlement des ombrières	18
9. Présentation du plan de masse de l'installation.....	21
10. Synthèse des mesures proposées.....	22
Conclusion	24



Table des illustrations

Figure 1 : Plan de situation– Source : Melvan, 2025	5
Figure 2 : Enjeux à proximité du projet – Source : Melvan, 2025	6
Figure 3 : Photo du site – Source : Melvan	Erreur ! Signet non défini.
Figure 4 : Photo du site – Source : Melvan	Erreur ! Signet non défini.
Figure 5 : Photo du site – Source : Melvan	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6 : Réseau hydrographique – Source : Géoportail	Erreur ! Signet non défini.
Figure 7 : Cartographie des boisements - Source : Géoportail .	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité - Source : Evinerude	Erreur ! Signet non défini.
Figure 9 : Zones d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale à proximité – Source : Evinerude	Erreur ! Signet non défini.
Figure 10 : Localisation du parc naturel régional à proximité – Source : Evinerude	Erreur ! Signet non défini.
Figure 11 : Zones des réserves de biosphère – Source : Evinerude	Erreur ! Signet non défini.
Figure 12 : Cartographie des covisibilités - source Evinerude	10
Figure 13 : Fiche Communale d'information sur les risques et pollutions - source : Préfecture du Puy-de-Dôme	Erreur ! Signet non défini.
Figure 14 : Disponibilité du poste source d'de St Pierre Roche - Source : Caparéseau ..	12
Figure 15 : Etude du gisement – Source : PVGIS	Erreur ! Signet non défini.
Figure 16 : Schéma de débroussaillage / fauche – Source : Vellot et al., 2020	Erreur ! Signet non défini.
Figure 17 : Descriptif des types de structures envisageables – Source : Melvan.....	15
Figure 18 : descriptif des locaux techniques – source : Melvan	Erreur ! Signet non défini.
Figure 19 : Exemple d'une clôture de parc solaire	16



AVANT-PROPOS

La société Melvan a rédigé cette note concernant le projet d'ombrières agrivoltaïques de Saint-Victor, situé au lieudit « La Grange Garraud » dans la commune de Saint-Victor.

Ce projet fait suite à la prise de contact par l'exploitant agricole pour coupler son activité d'élevage bovin en plein air avec un projet d'ombrières photovoltaïques.

Cette note descriptive vise donc à fournir des informations supplémentaires à la DREAL de la région Auvergne Rhône-Alpes, pour faciliter sa prise de décision dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, conformément aux articles R.122-3 et R.122-3-1 du code de l'environnement.



1. Localisation du projet

Le terrain concerné par le projet agrivoltaïque Saint-Victor se situe sur la commune de Saint-Victor, au lieu-dit « La Grange Garraud » dans le département de l'Allier, en région Auvergne Rhône-Alpes.

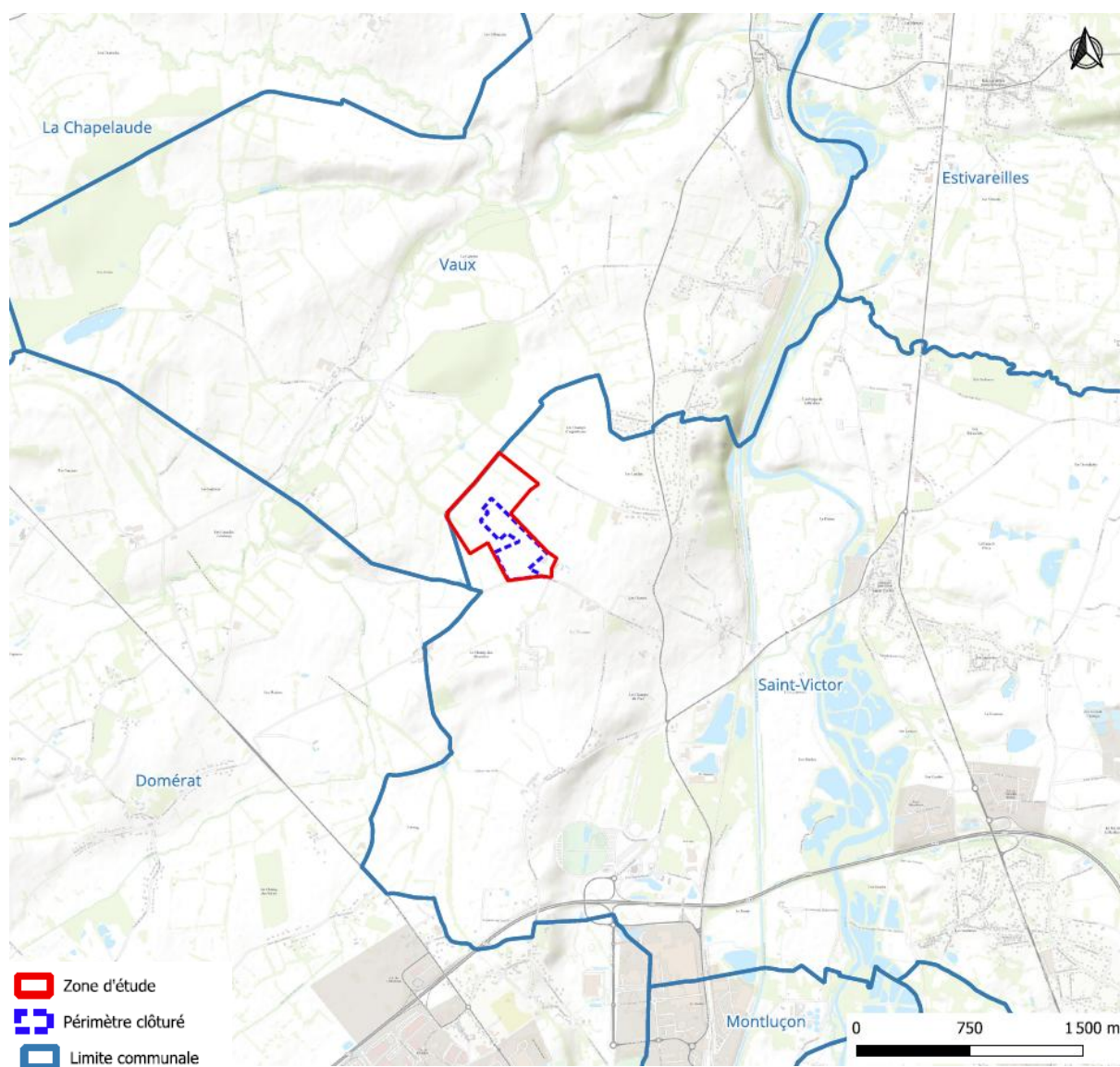


Figure 1 : Plan de situation– Source : Melvan, 2025

La zone d'étude s'implante sur une surface totale de 302 012 m² et concerne la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Victor :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Superficie (m ²)
Saint-Victor	La Grange Garraud	YA	82	302 012



Sur cette zone d'étude, suite à des mesures de réduction, ne gardant que les habitats les moins sensibles, la surface du projet est réduite à 10 000 m².

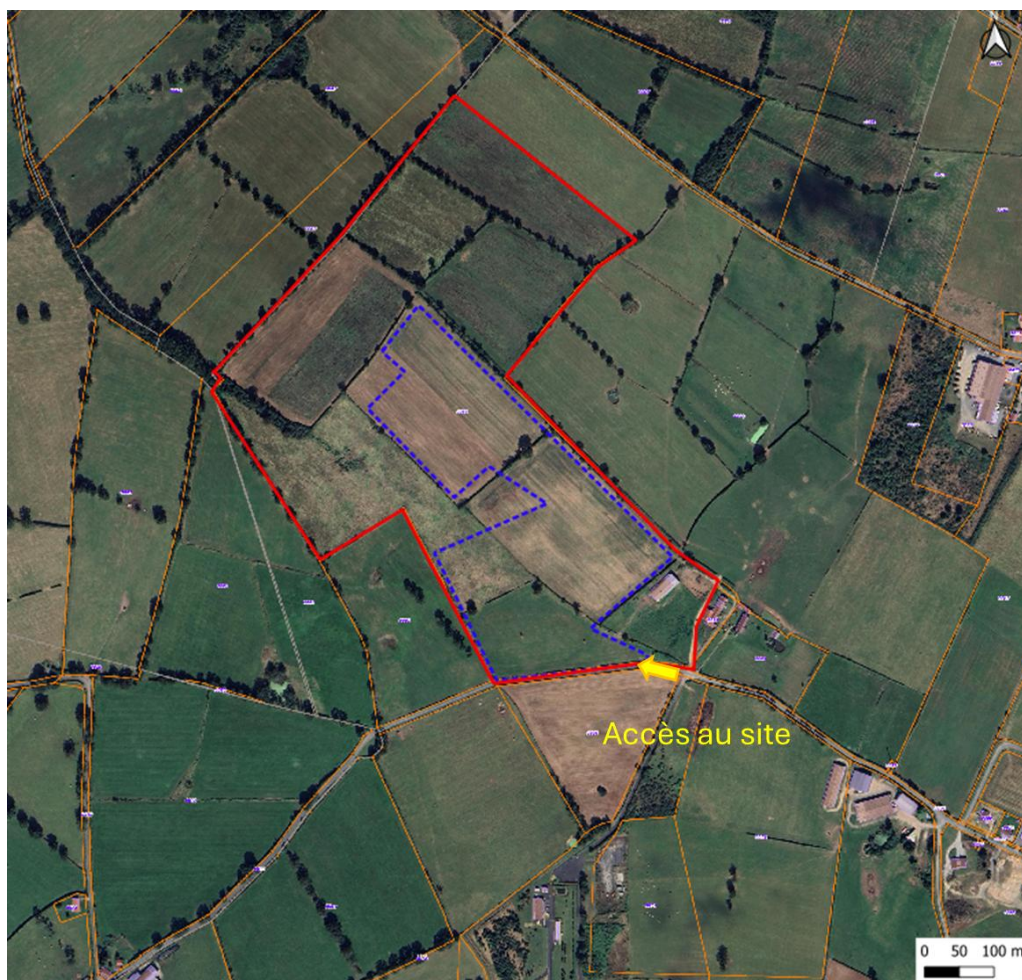


Figure 2 : Localisation parcellaire du site – Source : Melvan, 2025

2. Présentation de l'état du terrain

Le terrain concerné est une prairie composée d'une parcelle de 30 hectares appartenant à la SCEA du Montais. L'exploitant pratiquait la polyculture-élevage avec un atelier bovin, mais en 2021, un accident impliquant deux de ses salariés sur place a conduit à arrêter l'activité bovine. Depuis, il s'est focalisé sur les grandes cultures et la production fourragère. Ces parcelles étant humides, elles permettent surtout la production de fourrage.

Le choix de ces parcelles repose sur plusieurs critères. Tout d'abord, elles sont moins productives que les autres surfaces agricoles de l'exploitation à cause de leur caractère humide. Ces parcelles offrent peu de zones d'ombrage ou d'abris pour les animaux.



La présence des panneaux solaires permettront aussi de limiter la propriété séchante du sol en été pour préserver la qualité fourragère de l'herbe.

Une fois les ombrières mises en service, les terrains seront exploités par le GAEC de Barassier. Le siège du GAEC de Barassier est installé à Saint-Victor. Composé de cinq gérants, le GAEC exploite 230 ha de prairies et 580 hectares de grandes cultures. Il possède actuellement 160 vaches allaitantes.

Par ailleurs, en plus des bénéfices agricoles, le projet a également vocation à produire une énergie renouvelable et décarbonée par les panneaux photovoltaïques servant d'ombrière. Il permettra notamment de répondre aux objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en termes de développement des énergies renouvelables.

Les prises de vue du site sont présentées en annexe 4.

3. Analyse de l'environnement du projet

3.1 Zonages environnementaux

Afin de préserver le patrimoine naturel, les zonages environnementaux (réseau Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés de biotope, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont pris en compte dans les critères de choix d'implantation. Les secteurs hors sensibilités environnementales sont privilégiés.

L'analyse des zonages réglementaires est détaillée dans le diagnostic de l'état initial faune-flore réalisé par le bureau d'études Evinerude. Aucun zonage ne se situe au niveau de la zone d'étude.

3.2 Etat initial de l'environnement

Des inventaires ont été réalisés par le bureau d'études Evinerude sur les années 2024 et 2025.

Des zones humides ont été identifiées sur le site. Elles sont présentées sur la figure suivante. Ces zones humides ont été évitées dans le cadre du projet.



Figure 3 : Localisation des zones humides sur la zone d'étude (Source : Evinerude)

Les principaux enjeux écologiques du site portent sur :

- L'avifaune des cortèges semi-ouverts sur les haies arbustives et pluristratifiées avec la présence en reproduction certaine de la **Pie-grièche écorcheur** et probable de la **Tourterelle des bois** ;
- L'avifaune des cortèges ouverts avec la présence de l'Alouette lulu en reproduction ;
- Les coléoptères avec la présence avérée du **Lucane cerf-volant** ;
- Les chiroptères avec la **Noctule commune** en gîte potentiel au sein des haies arborées et arbres isolés ;
- Les zones humides avec un recouvrement d'1,99 ha sur site ;
- La flore avec la présence de deux espèces à enjeu faible, Le **lotier grêle** (*Lotus glaber*) et la **Salicaire à feuilles d'Hysope** (*Salicaria hyssopifolia*) ;
- Les amphibiens avec la présence en reproduction probable de la **Grenouille agile**.

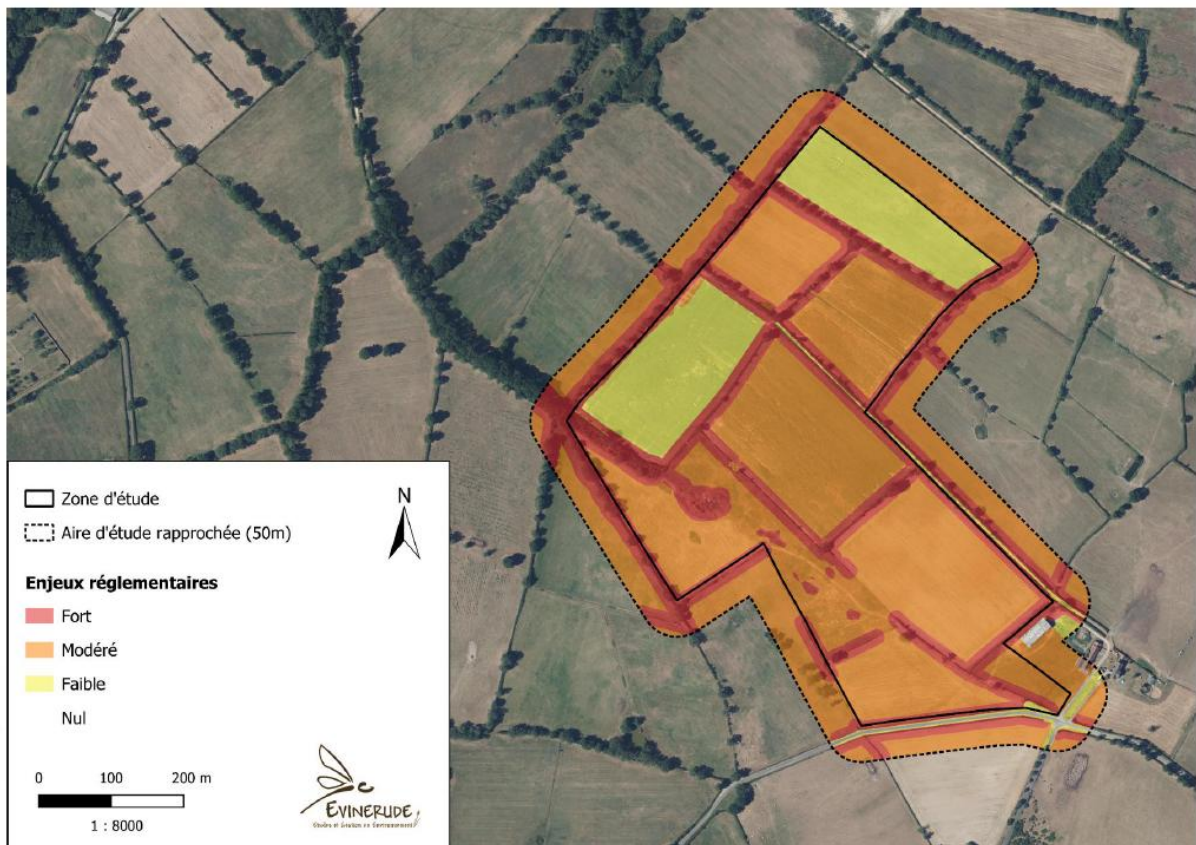


Figure 4 : Synthèse des enjeux réglementaires

Plusieurs mesures seront mises en place afin de rendre les impacts du projet nuls. Ils sont détaillés dans le rapport du diagnostic écologique.

- E1. Evitement des habitats sensibles (habitats identifiés comme zone humide et habitats de reproduction des espèces à enjeu fort)
- R1. Balisage des habitats sensibles lors des travaux
- R2. Adaptation des périodes de travaux vis-à-vis de la faune. Débuter les travaux début octobre jusqu'à mi-novembre.
- R3. Installation d'une clôture perméable à la petite faune
- R4. Lutte contre les espèces invasives
- R5. Préservation de la Trame noire
- R6. Prise en compte du risque de pollution accidentelle.
- R7. Proscrire l'usage de phytosanitaire
- R8. Création d'une haie arbustive
- S1. Suivi environnemental en phase de chantier à raison d'un passage mensuel pendant la durée du chantier



- S2. Suivi environnemental en phase d'exploitation sur les années n+1, n+2, n+3, n+5, n+10, n+20 et n+30

3.3 Analyse Paysagère et Patrimoniale

Une étude paysagère réalisée par Evinerude a conclu à un niveau d'enjeux paysagers allant de modéré à nul. En effet, hormis quelques points de vue en hauteur, la topographie du terrain, la présence de zones boisées et la distance contribuent à réduire les covisibilités avec le site. Pour plus de détails, l'étude paysagère est disponible en annexe.

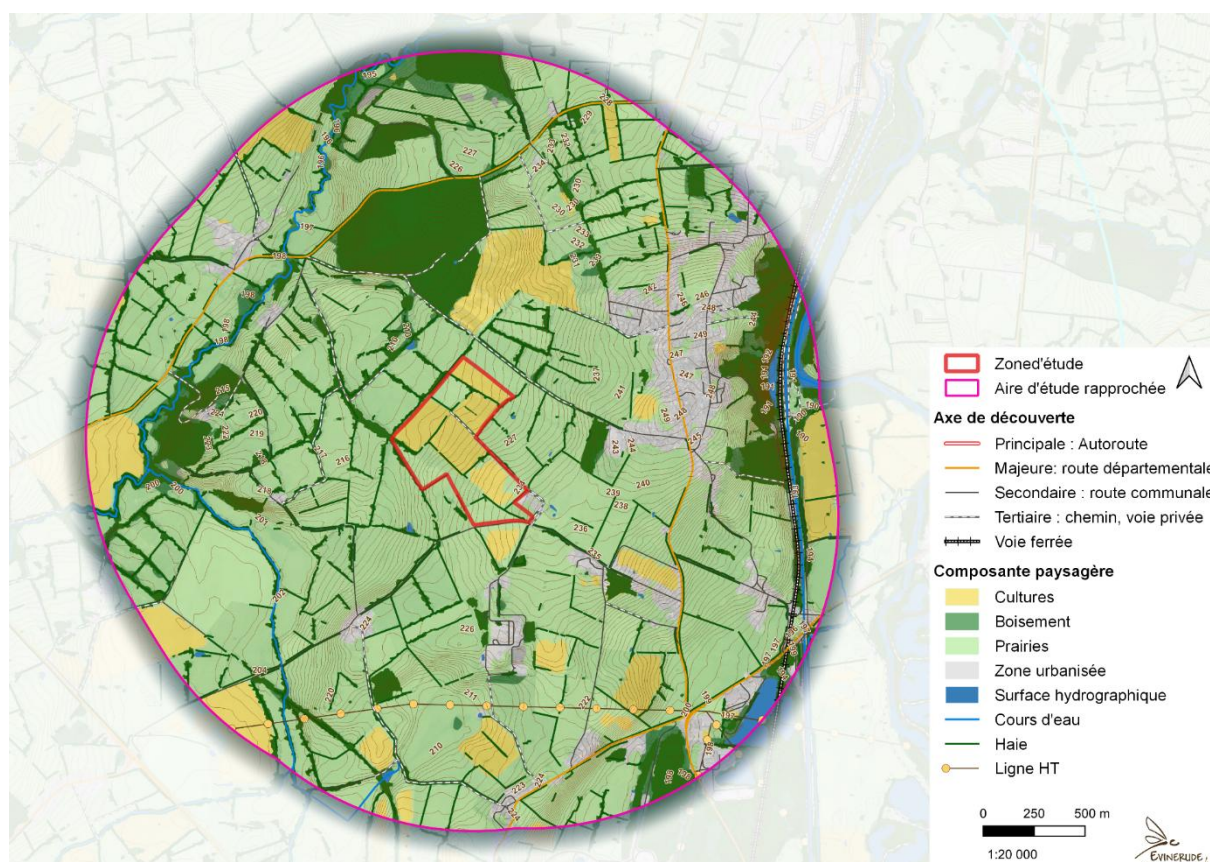


Figure 5 : Analyse des sensibilités paysagères - source Evinerude

La zone d'étude s'insère dans un contexte bocager, de plaine à dominance agricole et forestière où l'urbanisation gagne du terrain. Les habitats présents sur site s'intègrent parfaitement dans l'unité paysagère.

En termes de paysage perçu, l'éloignement, la topographie, les éléments boisés et urbains limitent les vues depuis la plupart des axes de découverte et habitations. Cependant, le manque d'obstacles visuels et la topographie plus élevée notamment au sud du site permet des vues directes et partielles depuis les habitations et axes de découverte les plus proches.



Néanmoins, le choix de la zone d'implantation et la mise en place de haies permettront de limiter ces vues depuis les habitations au Sud.

3.4 Analyse du raccordement

Dans le cas du projet d'ombrières agrivoltaïques des Saint-Victor, le raccordement final est sous la responsabilité d'ENEDIS, le gestionnaire du réseau. Le raccordement électrique est souterrain selon les normes en vigueur.

Le poste source le plus proche est celui de La Durre à 1,51 km.

D'après le site CAPARESEAU, la capacité d'accueil disponible à ce jour au titre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau Energies Renouvelables (S3REnR) est suffisante compte tenu de la puissance envisagée des ombrières agrivoltaïques.



Auvergne-Rhône-Alpes LA DURRE



CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité

Ce poste est au S3REnR Auvergne-Rhône-Alpes

SUIVI DES ENR :



- Puissance ENR déjà raccordée : 35.1 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 9.20 MW
- Puissance des projets ENR en file d'attente : 70.7 MW

Quote-Part unitaire actualisée applicable au 01/02/2017	41.55 k/MW
Trsf de -36MW et Trsf de travaux le 01/12/2022. Trsf + 7MW le 04/07/23. Trsf + 10MW le 28/11/23. Trsf de +36 MW le 30/09/24 associé au Trsf de création d'un TR de 36 MVA	
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	
Capacité réservée aux ENR au titre du S3REnR	84.6
dont la convention de raccordement est signée	5.7
Puissance des projets en file d'attente du S3REnR en cours	70.7

mis à jour le 30/04/2025 11:20

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT :



de transport et de distribution des installations de production

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

Travaux RTE indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible

Augmentation de transit des liaisons 83kV MONTLUCON DURRE et MONTLUCON ZDURRE.
Renforcement de la liaison 225kV Eguzon Montlucon MW

Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, disponible vue du réseau public de transport	0.0 MW
Installations ENR raccordées au RPT retenues dans l'état initial du S3R	0.0 MW
installations ENR raccordées au RPT après l'entrée en vigueur du S3R	0.0 MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Projets entrés en FA dans le cadre d'un S3R sur le RPT	0.0 MW

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

RTE - Capacité d'accueil en HTB2	0.0 MW
----------------------------------	--------

mis à jour le 30/04/2025 11:20

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



Injection sur le réseau public de distribution

Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

Consommation minimale	9.0 MW
Installations ENR raccordées au RPD en aval du poste	35.1 MW
Dont la convention de raccordement est signée	5.7 MW
Projets ENR en FA en aval du poste sur le RPD	70.7 MW
Projets entrés en FA sur le RPD dans le cadre d'un S3R	70.7 MW
Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0 MW
Travaux GRD indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible	Ajout d'un transformateur de 36 MVA MW
Tension amont	63.0 MW
Tension aval	21.0 MW
Projets raccordés dans le cadre d'un S3R en aval du poste sur le RPD	4.7 MW
Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source123	0.0 MW

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	88.6 MW
Puissance en file d'attente	74.7 MW
Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	0.0 MW

mis à jour le 30/04/2025 11:20

Figure 6 : Disponibilité du poste source de Saint-Victor - Source : Caparéseau



Les travaux de raccordement seront réalisés en suivant le tracé des voiries existantes afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement. C'est Enedis qui déterminera précisément le tracé définitif après l'obtention des autorisations d'urbanisme du projet.

3.5 Analyse du gisement

L'ensoleillement représente un critère fondamental pour assurer la pérennité d'un projet photovoltaïque. Le département de l'Allier dispose d'un gisement solaire satisfaisant pour permettre l'installation des ombrières, dans des conditions efficaces de production.

4. Aménagement du terrain

Préalablement au début des travaux, une délimitation de la zone d'emprise des travaux sera mise en place pour garantir le respect des enjeux environnementaux. Aucune circulation d'engins ne sera autorisée en dehors de la zone délimitée.

Préparation du terrain

Afin de préparer la zone d'implantation des ombrières, un nivellement minimal et nécessaire à l'ajustement de la topographie pourra être effectué.

Aucun terrassement de grande envergure n'aura lieu.

Ces travaux légers seront précisés au moment de l'étude géotechnique.

4.1. Les modules photovoltaïques

Le projet prévoit l'installation d'ombrières agrivoltaïques.

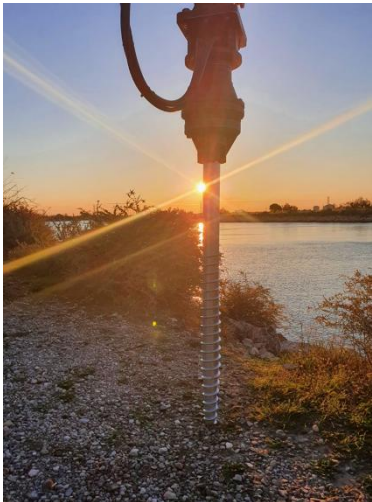
Le point bas des panneaux sera à minima de 2 m et les ombrières auront une puissance maximale totale de 9 MWc.

La puissance finale dépend du rendement des panneaux disponibles au moment de la construction des ombrières.

4.2 Les tables d'assemblages et fixation au sol

Une étude géotechnique G2AVP visant à déterminer les caractéristiques du sol, sera réalisée en phase pré-construction afin de définir le type de structure le mieux adapté au site.



Types de structures	Descriptif
Pieux battus  <i>Source : Siguesol</i>	Adaptés à la plupart des sols Mis en place via une batteuse Installation rapide (par rapport aux longrines) Artificialisation du sol limitée Transparence hydraulique quasi-totale (99%) Réversibilité totale
Pieux vissés  <i>Source : Siguesol</i>	Adaptés aux sols hétérogènes et instables Mis en place via une visseuse Installation rapide (par rapport aux longrines) Artificialisation du sol limitée Transparence hydraulique quasi-totale (99%) Réversibilité totale
Longrines béton  <i>Source : Guide MEDDTL 2011</i>	Fondation hors-sol, utilisée lorsque le sous-sol résiste au battage (impossibilité d'enfoncer des pieux dans le sol) ou qu'un type d'ancrage non intrusif est nécessaire. Mise en œuvre plus contraignante que les pieux.



Gabions  <i>Source : Quadran</i>	Fondation hors-sol, utilisée lorsque le sous-sol résiste au battage (impossibilité d'enfoncer des pieux dans le sol) ou qu'un type d'ancrage non intrusif est nécessaire. Bacs perforés en fond, remplis de graviers.
--	---

Figure 7 : Descriptif des types de structures envisageables – Source : Melvan

4.3 Les locaux techniques

Pour les onduleurs, deux choix sont possibles suivant la configuration du site à étudier : un onduleur central par tranche de 2,5 MWc de puissance, ou des onduleurs décentralisés installés sur les structures « tables » permettant de réduire l'emprise au sol. Dans ce cas présent, nous avons fait le choix d'onduleurs décentralisés.



Exemple d'onduleurs

Les postes transformateurs sont des locaux préfabriqués spécifiques où seront installés les transformateurs BT/HTA ainsi que leurs cellules de protection. La fonction des transformateurs est de rehausser la tension issue des onduleurs à 20 000 V. Cette opération est indispensable pour que l'électricité produite soit injectée sur le réseau public de distribution.

Le poste de livraison est l'organe de raccordement au réseau et assure également le suivi de comptage de la production sur le site injectée dans le réseau. Il matérialise l'interface physique et juridique entre le producteur et le gestionnaire de réseau. Il est positionné à proximité de l'accès au site et à tout moment accessible aux services du gestionnaire de réseau.

Un conteneur de stockage d'énergie pourra permettre de stocker l'énergie produite pour une injection ultérieure sur le réseau.

L'ensemble de ces locaux techniques sont situés en dehors des zones à enjeux.

5. Traitement des limites de terrain

5.1 Clôture et portails d'accès

Les parcelles sont actuellement entourées par des haies bocagères qui seront conservées par le projet. Si une clôture complémentaire devait être installée, celle-ci serait de type « grillage à mouton » de 2 mètres de hauteur, ceinturerait totalement le site et aura pour fonction de délimiter leurs emprises, d'interdire l'entrée aux personnes non autorisées, et d'empêcher l'intrusion de gros animaux tout en permettant le passage des petits mammifères, reptiles et amphibiens grâce à des passages adaptés.

Les piquets de fixation de la clôture seront solidement ancrés dans le sol.



Figure 8 : Exemple d'une clôture de parc solaire

Un portail de 5 mètres de large et 2 mètres de hauteur interdira l'accès à l'ensemble du site aux personnes non autorisées. Il sera adapté aux dispositifs d'ouverture des sapeurs-pompiers (clé polycoise) et sera situé à l'entrée du site.

5.2 Pistes internes périphériques du site

Les parcelles étant une prairie, celui-ci est facile de circulation. Une bande de 8 m entre la clôture et la bordure des structures est appliqué afin de permettre la mécanisation des parcelles. Cette bande servira également de piste enherbée pour permettre l'accès au site par les véhicules de maintenance ainsi que par le SDIS en cas de nécessité.

Des pistes, des aires de retournement et des aires de grutage seront aménagées pour permettre l'accès aux postes et leur grutage. Une étude géotechnique préalable au chantier de construction aura permis de déterminer la nature des travaux légers préparatoires nécessaires à leur installation afin de les rendre carrossable par les engins de livraison et les grues. On privilégiera un nivellement (si nécessaire) et compactage, mais un ajout de Graves Non Traitées ponctuel pourra être réalisé pour stabiliser le sol et augmenter sa portance, sans ajout de revêtement, afin de garantir la perméabilité de l'ouvrage.



5.3 Equipement de défense incendie

Une citerne incendie de 120 m³ sera positionnée à l'entrée du site conformément aux recommandations du SDIS.

5.4 Base vie

En phase chantier, une base vie sera positionnée à l'entrée du site et dans l'emprise du projet.

Elle comportera notamment :

- Les bungalows dont le nombre et la nature seront dimensionnés selon les besoins du chantier (toilettes, douches, vestiaires, réfectoire, salle de réunion notamment) ;
- Les bennes à déchets ;
- Une aire de déchargement et de stockage du matériel ;
- Une aire de stationnement des véhicules.

Son accès sera strictement réservé aux seules personnes habilitées. Elle sera démontée en fin de chantier.

6. Description de la phase chantier

Le chantier de construction se déroulera en plusieurs étapes, qui comprennent notamment :

- La préparation du terrain et la création des pistes ;
- Les travaux de sécurisation du site (accès, clôture, surveillance) ;
- La réalisation des tranchées pour les réseaux électriques et câblage ;
- La pose de l'ancrage au sol des supports ;
- Le montage des supports des modules, puis la pose des modules sur les supports ;
- Excavation de la terre au droit de l'emplacement des locaux techniques et disposition de sable ;
- L'installation des postes, équipements électriques et des câblages ;
- Le raccordement des circuits électriques internes et la mise en place des protections électriques et des outils télémétriques ;
- Le raccordement au réseau et aménagement des postes de livraison/transformation ;
- Les essais de fonctionnement ;
- Dépose de la base de vie ;
- Travaux de finition et paysagers.

Les entreprises sollicitées sont pour la plupart des entreprises locales et françaises. Il s'agira d'entreprises de type montage mécanique, génie civil, Voirie et Réseaux Divers (VRD), électricité tertiaire, etc. 2 à 3 entreprises principales seront en charge du



montage et du raccordement des ombrières agrivoltaïques avec le support de plusieurs intervenants supplémentaires (bureau de contrôle, coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé (SPS), géomètre, géotechnicien, poste électrique etc.)

Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront fixées aux différents prestataires intervenant sur site. Les règles de bonne conduite environnementale seront indiquées, en particulier, concernant la prévention des risques de pollution accidentelle, l'utilisation de l'espace, le bruit et la poussière, la circulation sur les voiries et la remise en état des accès.

Tout au long du chantier, il est accordé une attention particulière à la gestion des déchets. Ceux-ci sont triés (matériaux recyclables ou non) et regroupés dans des conteneurs adaptés.

7. Exploitation des ombrières

Une fois les ombrières construites, la société Melvan réalisera l'entretien et la maintenance des équipements et du site pendant toute la durée d'exploitation. Les missions qui seront effectuées sont détaillées ci-dessous :

- Visite annuelle d'une équipe de techniciens de maintenance préventive.
- Contrôle du bon fonctionnement des installations, notamment contrôles fonctionnels et visuels des composants.
- Contrôle visuel des éléments relatifs à la sécurité.
- Nettoyage et propreté des Installations.
- Achat de petits consommables et de lubrifiants nécessaires à la maintenance préventive (chiffons, produits nettoyant, filtres...).

Par ailleurs, l'installation est équipée de capteurs de bon fonctionnement, suivis à distance et avec émission d'alertes (SMS, mail) en cas de panne. Dans ce cas une équipe intervient sur site pour :

- Analyse des défauts et dysfonctionnements
- Remise en état, soit sur site soit par échange standard
- Mise en œuvre de mesures de sécurisation des personnes et des équipements le cas échéant
- Mise en œuvre des garanties assurancielles ou contractuelles le cas échéant.

8. Démantèlement des ombrières

Les ombrières sont installées de manière à permettre la remise en état initial du site. L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques). Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) seront également retirés du site. En



fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) sont supprimés.

Les modules à base de silicium cristallin seront recyclés à hauteur de 94% de leurs masses.

Les panneaux photovoltaïques seront recyclés, conformément à la réglementation. Ils suivront le processus mis en œuvre par la filiale française de SOREN (anciennement PV Cycle), association européenne chargée d'organiser la collecte et le traitement des modules en fin de vie. Ceux-ci sont collectés, démontés et recyclés dans des usines spécifiques, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

En France, il existe deux usines de traitement des modules silicium-cristallin en fin de vie dont l'une est située à Rousset dans les Bouches-du-Rhône, gérée par Veolia et l'autre est située à Saint Loubès en Gironde, gérée par le groupement Soren et Envie 2E et inaugurée le 27 septembre 2022.





9. Présentation du plan de masse de l'installation





10. Synthèse des mesures proposées

ENJEU	MESURE
Insertion paysagère	Les clôtures seront d'aspect sobre, en concordance avec le paysage environnant et les usages locaux : couleur, matériaux et hauteurs. Le poste de livraison sera de couleur vert mousse pour être en concordance avec le paysage environnant.
Clôture perméable à la faune	Le grillage de la clôture présentera des mailles ou des passages permettant de faciliter le passage de la petite faune sur le site.
Réduction du risque de pollution pendant la phase chantier	Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à 100 % de la capacité du réservoir (Arrêté du 30 juin 1997). Lorsque le stockage est constitué exclusivement en récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention peut être réduite à 20 % de la capacité totale des fûts associés sans être inférieure à 1000 litres ou à la capacité totale lorsqu'elle est inférieure à 1000 l. Le stockage d'hydrocarbures sur le site durant la phase chantier se fera dans une cuve étanche équipée d'un bac de rétention, ou avec une rétention intégrée, permettant de recueillir un volume au moins équivalent à celui stocké. Les transformateurs à bain d'huile (sans pyralène) seront également équipés de bac de rétention. Tous les autres produits polluants seront interdits sur le site.
	En cas de pollution accidentelles en dehors de plateformes sécurisées, les zones contaminées seront rapidement traitées et purgées. Un stock de sable ainsi que des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site. Un protocole d'information du personnel sera mis en place. Les produits récupérés en cas d'accident devront être considérés et gérés comme des déchets.
	Aucun déchet ou excédents de matériaux ne sera laissé ou enfouis sur place durant ou après la fin du chantier. Ceux-ci seront collectés et exportés selon la réglementation en vigueur. Les déchets ou excédents seront récupérés et amenés en direction des filières de traitement et de recyclage adaptées.
Sécurité incendie	Le site comprendra une piste interne enherbée, permettant de circuler à l'intérieur de la surface clôturée. La voirie existante qui longe une partie du site servira de piste externe, conformément aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours en cas d'intervention. Une citerne de 120 m ³ se situera sur site. Le portail sera adapté aux dispositifs d'ouverture des sapeurs-pompiers (clé polycoise).



ENJEU	MESURE
Phase travaux	La période de préparation du terrain s'effectuera pendant la période la moins impactante pour l'ensemble des groupes étudiés, soit entre début octobre et mi-novembre . Les travaux pourront continuer au-delà de cette période.
Phase exploitation	La mise en place des ombrières agrivoltaïques permettra de conserver une activité d'élevage bovin sur le site. Les suivis écologiques permettront de s'assurer des impacts nuls du projet pendant toute la phase d'exploitation.



Conclusion

Le projet agrivoltaïque de Saint-Victor est une synergie entre une activité agricole et des ombrières agrivoltaïques qui va prendre place sur des parcelles choisies pour leur rendement agricole faible, l'absence de zone de protection environnementale et pour l'impact paysager limité.

Par ailleurs, le projet ne nécessite pas de défrichement au sens de l'article L 341-1 du code forestier et ne sera pas considéré comme artificialisation au titre de la loi ZAN.

Le projet agrivoltaïque ne génère aucun déchet et aucune nuisance sonore. Les milieux naturels à enjeux et les zones humides ont été évités.

L'installation des ombrières agrivoltaïques sur le site visé n'aura donc pas d'impact notable sur son environnement et peut justifier d'une dérogation à l'étude d'impact environnementale.